

24 Juin

Rando inauguratrice



RANDOS
OUVERTES À TOUS
3 PARCOURS
19 - 32 & 50 KM



au départ de Saint-Sauveur le Vicomte



Saint-Sauveur-le-Vicomte



INFO : 02 33 55 34 30 - manche@ffrandonnee.fr - www.rando50.fr

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre Manche vous invite à découvrir le nouvel itinéraire de Grande Randonnée « La grande traversée pédestre du Cotentin » reliant la côte Est du département à sa côte Ouest depuis Sainte-Mère-Eglise à Port-Bail-sur-Mer en traversant le Marais du Cotentin et faisant étape à Picauville-Pont-l'Abbé et Saint-Sauveur-le-Vicomte. Ce nouveau tronçon permet dorénavant aux randonneurs de faire le véritable Tour de la presqu'île du Cotentin en 15 jours / 260km classé en GR® de Pays. **Nous vous invitons le 24 juin à le découvrir et à le parcourir au départ de Saint Sauveur le Vicomte (RDV & accueil à la salle des pompiers attenante à la Mairie).**

3 PARCOURS
19 - 32 & 50 KM



PROGRAMMATION



LES RANDONNEES* (*ALLURE SOUTENUE)		DEPART DE ST SAUVEUR LE VICOMTE	TYPE D'ORGANISATION	NAVETTE	TARIF NAVETTE
LA JOURNEE	> 50km : Rando la grande traversée des Marais du Cotentin LIMITE A 20 PERS	7h00	Parcours libre et balisé Prévoir son pique-nique	Dépose à Ste Mère Eglise Récupération à Portbail	5€
	> 32 km : Rando Ste Mère Eglise à Saint Sauveur le Vicomte LIMITE A 60 PERS	8h00	Parcours accompagnés et encadrés	Dépose à Ste Mère Eglise	
	> 19 km : Rando Portbail à Saint Sauveur le Vicomte LIMITE A 60 PERS	9h00	Prévoir son pique-nique	Dépose à Portbail	

RESERVATION & INSCRIPTION EN LIGNE SUR

[WWW.RANDO50.FR](http://www.rando50.fr)

REGLEMENT DE LA MANIFESTATION

Il ne s'agit pas d'une **compétition**. Les randonnées sont ouvertes à tous randonneurs licenciés et non licenciés à la **FFRandonnée** et aux randonneurs de tous niveaux.

ARTICLE 1 : PARTICIPATION

- Possibilité de randonner le matin ou à la journée.
- L'accueil des participants s'effectue à la salle des pompiers attenante à la Mairie de Saint Sauveur le Vicomte
- Les randonnées sont guidées à allure soutenue par une équipe de bénévoles.
- Les participants pourront pique-niquer sur place.
- Les mineurs sont placés sous la responsabilité parentale. Ils doivent être accompagnés d'un adulte.
- Les animaux ne sont pas acceptés sur les randonnées, même tenus en laisse.
- Les poussettes sont déconseillées.
- **Votre participation vaut déclaration de bonne santé.**
- Les organisateurs se réservent le droit d'annuler en cas de conditions météorologiques ou sanitaires défavorables.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS

- Tarif de participation : **5€** par adulte pour la navette.
- Inscription en ligne et règlement à effectuer à l'ordre du CDRP 50. A retourner au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Manche, 1 place Cadenet - 50570 MARIGNY.
- En cas de non présentation au départ, le règlement reste acquis au comité d'organisation.
- Les participants s'engagent à observer les règles du code de la route et à se conformer aux instructions des organisateurs, animateurs et signaleurs. Le comité d'organisation décline toute responsabilité concernant les accidents ou infractions liés au non-respect du présent règlement.

ARTICLE 3 : RECOMMANDATIONS

- Prévoir son pique-nique et gobelet réutilisable
- Prévoir des chaussures de randonnée et un équipement adapté à la météo du jour.
- Le comité d'organisation décline toute responsabilité contre tout incident pouvant survenir faute d'un équipement non adéquat à la pratique de la randonnée et aux conditions météo.